



Yassine Yakouti : "Droit de veto européen : frein ou garde-fou ?"

Actualité législative publié le 27/05/2024, vu 176 fois, Auteur : [Yassine Yakouti](#)

D'abord conçu comme une garantie de la souveraineté nationale, le droit de veto européen est critiqué pour son potentiel à entraver la prise de décision efficace. Il est urgent de le réformer...

L'Union européenne, construction juridique unique, est confrontée à un dilemme fondamental : comment concilier l'efficacité de sa prise de décision avec la protection des intérêts souverains de ses États membres ? Au cœur de cette problématique se trouve le droit de veto, mécanisme juridique permettant à un État membre de bloquer une décision au Conseil de l'Union européenne.

Les fondements juridiques du droit de veto

Le droit de veto trouve son fondement dans les traités européens, notamment l'article 4 du Traité sur l'Union européenne (TUE) qui consacre le principe de l'égalité souveraine des États membres. Il s'applique à des domaines variés, tels que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la politique fiscale ou l'adhésion de nouveaux membres.

Ce mécanisme, initialement conçu comme un garde-fou contre toute hégémonie, est aujourd'hui perçu par certains comme un obstacle à l'action collective. Les critiques pointent du doigt son utilisation abusive dans certains domaines, conduisant à une paralysie décisionnelle préjudiciable à l'intérêt général de l'Union.

Les propositions de réforme : vers une évolution du droit de veto ?

Face à ces critiques, plusieurs pistes de réforme sont envisagées. Certaines proposent de supprimer purement et simplement le veto dans certains domaines, notamment la PESC, où l'unanimité est souvent difficile à atteindre. D'autres suggèrent de le remplacer par une majorité qualifiée renforcée, permettant ainsi de prendre des décisions même en l'absence de consensus total.

Une autre option, plus nuancée, consisterait à introduire un "veto constructif". Dans ce cas, l'État membre qui s'oppose à une décision devrait proposer une alternative viable, favorisant ainsi un dialogue constructif et la recherche de compromis.

Les enjeux juridiques de la réforme : entre souveraineté et efficacité

La réforme du droit de veto soulève des questions juridiques complexes. Comment concilier le principe de l'égalité souveraine des États membres avec la nécessité d'une prise de décision efficace ? Comment garantir la protection des intérêts vitaux de chaque État tout en évitant les blocages systématiques ?

Ces questions appellent une réflexion approfondie sur la nature même de l'Union européenne. S'agit-il d'une simple association d'États souverains, ou d'une entité supranationale dotée d'une capacité d'action autonome ? La réponse à cette question déterminera en grande partie l'avenir du droit de veto et, plus largement, l'évolution de l'Union européenne.

Conclusion : un débat juridique et politique

Le débat sur le droit de veto est loin d'être clos. Il dépasse le cadre purement juridique pour englober des considérations politiques, économiques et sociales. Les enjeux sont de taille : la réforme du droit de veto pourrait transformer en profondeur le fonctionnement de l'Union européenne et son rôle sur la scène internationale.